

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 3

Artikel: Drapeaux et cocardes
Autor: Meylan, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Su dè Payerne.
 — Et tè, dzouveno ?
 — Mè su dè Cressy.
 — Eh ! bin, mè su dè Tséseau !
 — Qui êtes-vous de Crissier ? demande l'hôte.
 — Je suis le fils de l'ancien assesseur Bussy.
 — Parbleu ! je le connais bien. C'est l'amie de mon frère, le gros Vez, de Cheseaux.
 — Maréchal ? lui dis-je.
 — Oui, tu le connais donc... »
 Et voilà nos trois Vaudois dévisant longtemps dans la bonne vieille langue de nos pères.

Les vieilles chansons.*Couplets bachiques.*

Ne soyons point ambitieux,

Restons toujours tels que nous sommes ;
 La gloire est faite pour les dieux,
 Les plaisirs sont faits pour les hommes.

Amis, peut-on passer un jour

Sans boire et sans faire l'amour ?

Chers amis, buvons à longs traits,
 Envrons nos corps et nos âmes,
 Afin d'oublier nos procès
 Et les méchants tours de nos femmes.

Amis, peut-on passer un jour

Sans boire et sans faire l'amour.

Un bon convive, un franc buveur,
 Aima toujours femme jolie.
 Ainsi, répétons tous en cœur,

Le doux refrain de la folie.

Amis, peut-on passer un jour,

Sans boire et sans faire l'amour ?

(Communiqué par Pierre d'Antan.)

L'AMPUTATION DU GRAND CONSET*L'opinion.*

— Eh bien, Daniel, qu'est-ce que vous allez voter le 26, oui ou non ?

— Pour quoi vote-t-on ?

— Mais pour amputer le Grand Conset, pardis !

— Ah ! c'est le 26... Oh ! bien... on votera...

Et vous ?...

— Moi... Oh ! moi... je sais pas... on est un peu comme le Grand'Conset.

— Comment, comme le Grand Conset ?...

— Mais oui, enfin, on est là...

— On est là !... on est là !... Enfin, quoi, êtes-vous pour l'amputation où n'en êtes-vous pas ?

— Et vous ?...

— Y s'agit pas de moi ; je vous demande ce que vous voulez faire.

— Ah ! pardon, c'est moi qui vous ai demandé le premier.

— Qu'est-ce que vous m'avez demandé ?

— Si vous voterez oui ou non.

— Le 28 ?

— Non, le 26. Le vingt-six !

— Le 26, ah ! oui.

— Vous voterez oui !

— Non !

— Ah ! vous voterez non ?

— Qui est-ce qui vous ça dit ?

— Mais vous.

— Comment, moi ?

— Mais oui. Je vous dis : vous voterez oui ; vous me dites non. Ça fait donc que vous voterez non, le bon sens !

— J'ai pas ça dit.

— Enfin, là, irez-vous voter oui ou non ?

— Oui.

— Eh ! bien, c'est bon ; c'est tout ce que je voulais savoir.

— Que savez-vous ?

— Pardi ! que vous voterez oui.

— Mais non. Vous me demandez si j'irai voter le 26. Je vous ai répondu : oui.

— Eh bien !

— Eh bien, quoi ? Ça veut dire que j'irai voter, voilà tout.

— Ça fait qu'on peut pas savoir si vous voterez oui ou non.

— Pourquoi ?

— Parce que. On sait plus où on en est : vous dites non... vous dites oui...

— Mais non !

— Mais oui !

Un bon mouvement.

— Alo, Samuët, voilà qu'on va voter le 26 si on veut réduire le nombre des députés au Grand Conset.

— Eh bien oui. Ça ne va pas tout seul, à ce qu'on dit ?

— Y paraît. Et pourtant y sont tous d'accord.

— C'est peut-être pour ça que ça bâise.

— Faut avouer qu'y en a bien un peu trop, de ces députés. Y sont 236.

— Oué, c'est un peu beaucoup pour faire du bon ouvrage.

— Seulement, le hic, c'est de savoir qui doit s'en aller.

— Oh bien, ça veut assez s'arranger. Je suis sûr que quand y s'agira de choisir les candidats, y en aura plusieurs, de nos députés, qui diront aux électeurs :

« Ecoutez, les amis, on vous remercie de la confiance dont on nous a honoré. On espère l'avoir méritée. Mais, à présent, y s'agit de diminuer le nombre des députés, y en a trop. » Eh bien, pour vous mettre à l'aise et vous épargner l'ennui d'un choix délicat, nous nous désistons.

« Puiqu'il s'agit du bien du pays, c'est à nous, à qui vous avez confié l'honneur de présider à sa destinée, de donner le bon exemple, en faisant sur l'autel de la patrie, le sacrifice de notre mandat. »

— Vous croyez ?... Hum ?... Oh ! c'est sûre que ça simplifierait bien les choses. Mais ?... mais ?...

J. M.

Vie et théâtre. — Comédie pour comédie, mieux vaut souvent le spectacle qui se joue devant la rampe des théâtres, que celui qui étaie effrontément ses cruautés, ses injustices, ses hypocrisies, ses turpitudes sur les fragiles tréteaux où trône la société humaine. Les imaginaires victimes du premier ressuscitent au bassement du rideau ; le second ne laisse presque toujours après lui que ruines et que deuils irréparables. — A. N.

L'ACREPPIA A ABRAN L'ABONDANCE

(Patois du district de Grandson.)

A BRAN l'Abondancé avai lo diablio por allâ à l'acrepia.⁴ Achtoù què l'avai apêcu na laivra cauqué pâ, prenai son fuzi, què sè démontavé en trai bets, forravé lè bets din sè catsettè, et lo voailé, dû la tchattè d'la né, qu'allâvè atteindrè sa laivra à passâdzo, dai duvè z'heure dè tin, assêtâ su'n pieura, sin budzi. Quand l'avai zu d'la tsansè, nè reubliavé pas dè lo racontâ ; dai iâdzo, è rappondai oncouerà, commin font tu lè tsacheux. Ein vouatisé ièna dai chonnè ; et creïo mardieu què l'est vretâbia, por cin què l'est rudo bin contâi : « On dévè lo né, i'été zallâ à l'acrepia in dessu dai Tsan-Retsâ, iô l'avé vu qu'na laivra véniai quasimint totè lè né sè patérâ. Farrindzo 'na saula avoué duvè pieurè pliatte, derrai on bos-sènet dè tieudra, iô i'été bin catsi. Laiu su réchta, mè fio, invèron è n'heura ; et vouaitiè què mè vint à fi dè posâ mè tsaussè. Ma fai quiet ? nè poïé plie rinvouï. Mè débotèno à la couaitè ; pouso mon fuzi, tot armâ, à flan dè mè. Mais, i' été à peina posâ que i' odio ferfouelli d'amont dè mè. C'étaï ma tonnerre dè laivra ! L'appouègno mon fuzi ; mè laivo ; è mero et... flâ ! vouaitiè ma laivra què fâ cauqué zédzevattâyè, et què vint rebattâ à mè pî ! Ma fai, nè l'ai pas ramassatiè, me repousso in mè sondzin : « Ora, Abran, tè peux cacâ à tè n'ezé ! »

⁴ L'affût.

Confiance. — Vous qui connaissez X..., dites-moi si l'on peut avoir confiance en lui.

— Oh ! certainement ! Je lui confierais ma vie sans hésiter.

— Je ne vous parle pas de ça. Lui confieriez-vous quelque chose qui ait de la valeur ?

Inquiétude. — Je suis très inquiet ; il pleut et ma femme est sortie sans parapluie.

— Bah ! elle se réfugiera bien dans quelque magasin...

— C'est justement ce qui me rend inquiet.

Leçon de grammaire. — Dis, m'man, « j'ai aimé », quel temps c'est-il ?

— C'est du temps perdu.

DRAPEAUX ET COCARDES

Sous le titre de *Livrées, cocardes et drapées des cantons suisses*, notre ami et collaborateur, M. le Dr René Meylan, a publié, dans le *Drapeau suisse*, une série d'articles fort intéressants. Voici ce qu'il dit, entre autres, des insignes des quatre cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

Canton de Vaud.

Vert et blanc, fraîches couleurs,
 Espérance et Pureté,
 Parlez, parlez à nos coeurs
 De Patrie et Liberté.

Ces vers peu lapidaires, mais gracieux, d'un poète du cru, nous disent les couleurs du canton de Vaud... si beau. On peut les voir sur les poteaux indicateurs des routes, sur les volets des bâtiments de l'Etat, etc.

La cocarde est verte au centre avec cercle extérieur blanc.

L'huissier est vêtu d'un manteau vert avec pelerine blanche et col vert. Tous les huissiers vaudois sont armés(!) d'un maigre sceptre datant de 1830, simple jonc peint en vert avec une boule d'ivoire au sommet ; autour du jonc s'enroule un cordon de soie vert et blanc avec glands. Ce sceptre doit représenter un cep, autour duquel s'enroule de la vigne.

Le drapeau est divisé horizontalement en deux parties, une supérieure blanche, une inférieure verte, reproduisant ainsi l'écusson cantonal.

Le vert fut dès 1798 la couleur choisie comme signe de ralliement par les Vaudois.

Avec ce canton apparaît la couleur verte, que l'on ne constate auparavant ni comme émail sur les armoiries, ni comme couleur des drapeaux des cantons les plus anciens. C'est que le vert était la couleur aimée des partisans du nouvel état de choses. On était en 1803 et l'on se souvenait que la veille de la prise de la Bastille, le peuple assemblé sous les marronniers du Palais-Royal, à Paris, avait adopté, sur la proposition de Camille Desmoulins, « le vert, couleur de l'espérance comme signe de ralliement. L'orateur attacha une feuille d'arbre à son chapeau, tout le monde l'imita, les marronniers du palais furent presque dépouillés de leurs feuilles, » dit Mignet.

Dès lors les patriotes, dans le canton de Vaud surtout, arborèrent cette couleur avec tant d'ostentation, que les Bernois la déclarèrent séditionuse.

St-Gall avait déjà adopté cette couleur.

Le citoyen Bergier-Lemaire écrivait, dans une lettre à La Harpe, le 24 janvier 1798 : « La proclamation de Ménard et Desportes a produit tout l'effet que nous attendions. Arrivée hier à 7 h., demi-heure après elle a été connue de toute la ville, et aussitôt la cocarde verte a été placée sur plusieurs chapeaux couvrant des têtes influentes. Ce matin, le Deux-Cents en corps s'en est paré et a été imité par la généralité des citoyens. »

Cette proclamation du général Ménard annonçait le secours des troupes françaises. Le matin du 24 janvier 1798 le comité de Réunion proclame la *République Lémanique* et arbore à la fenêtre de son local le drapeau vert de l'Indépendance vaudoise. Tout le monde est au vert! Même les enfants portent la cocarde verte, des femmes garnissent leurs chapeaux de rubans verts. Tout le pays suivit la mode. C'est évidemment de ce moment que date la couleur chère aux vaudois.

Canton du Valais.

Valais a les couleurs de son écu : le rouge et le blanc.

La cocarde est la même que celles de Soleure et Unterwald, blanche avec disque central rouge.

L'huissier porte un manteau avec pèlerine, blanches à droite, rouges à gauche. Le col est rouge.

Le drapeau, divisé verticalement, a le drap blanc fixé à la hampe et le drap rouge qui flotte. Il reproduit l'écu cantonal sans les étoiles.

Canton de Neuchâtel.

Après 1848 les couleurs neuchâteloises furent celles de l'écusson : vert, blanc et rouge. Les anciennes couleurs étaient le rouge et le jaune de l'ancien bel écusson neuchâtelois.

Au commencement du XIX^e siècle la cocarde fut noire, puis orange et noire, puis orange (couleur de la maison de Châlons Orange) jusqu'en 1806; à cette époque et sur l'ordre de Napoléon, la cocarde fut aux couleurs françaises. En 1814 le rouge et le jaune reparurent, bientôt remplacés par le noir et le blanc (couleurs prussiennes). En 1831 les milices furent autorisées à porter l'ancienne cocarde rouge et jaune. En 1836 les Conseils décrétèrent la cocarde noire-blanc-orange. Survint 1848; les troupes reprirent alors, pour quelque temps, les couleurs rouge et jaune qu'un décret de la Constituante de la même année vint abolir, instituant les couleurs vert-blanc-rouge.

L'huissier portait un manteau rouge et jaune en 1814. Actuellement ce fonctionnaire est vêtu d'un manteau rouge à gauche, blanc à droite avec pèlerine verte et col rouge à gauche, et blanc à droite. Il tient un sceptre en argent massif surmonté d'une aigle prussienne dorée qui doit avoir été remplacée par un écu aux armes neuchâteloises.

Le drapeau neuchâtelois est divisé en trois parties verticales égales : verte à la hampe, blanche au milieu et rouge avec, dans l'angle supérieur, une petite croix ; cette partie rouge flotte.

Canton de Genève.

Les couleurs de Genève furent, au début du XIII^e siècle, le noir et le gris. Au XVII^e ce fut le violet; à la fin du XVII^e, en 1699, les couleurs de l'écusson : le rouge et le jaune furent adoptées. En 1794 la mode étant au « tricolore », on ajouta du noir entre le rouge et le jaune.

Les manteaux d'huissiers présentèrent ces trois couleurs, mais la cocarde restait rouge et jaune. Sous le régime français les couleurs furent celles des conquérants. Le 30 décembre 1813, Genève reprit le rouge et le jaune, couleurs qu'elle a conservées définitivement.

La cocarde est jaune à l'extérieur avec disque rouge central.

Le drapeau genevois est aux couleurs de son bel écusson, une moitié jaune fixée à la hampe et l'autre moitié rouge qui flotte.

Les couleurs fédérales.

Nous clorons ces notes en disant quelques mots des couleurs de la Confédération, chères à tout Suisse et qui sont, comme chacun sait, le rouge et le blanc.

La cocarde fédérale date de 1817; elle est

rouge et blanche, le rouge au centre ; elle figure sur les chapeaux des huissiers fédéraux et sur le képi des officiers supérieurs. Depuis 1874 les corps de troupes dits « fédéraux » portent une autre cocarde en tôle rouge avec une croix blanche.

L'huissier fédéral porte un manteau rouge avec pèlerine blanche et col rouge.

Le drapeau suisse, connu de tous, est celui de nos bataillons d'infanterie. C'est la reproduction de l'écusson fédéral. Les drapeaux de la République helvétique étaient formés de trois bandes horizontales égales : rouge, jaune, vert et aussi flammés à ces trois couleurs, une croix blanche traversante brochait sur le flammé.

Il n'y a pas très longtemps que nos troupes, en service fédéral, portaient au bras gauche un brassard rouge avec une croix blanche. Il a été décidé en haut lieu de ne s'en servir qu'en cas de guerre, mais il est probable qu'en notre siècle de « kaki-réséda » cet accessoire qui rehausse la sévérité de nos uniformes militaires restera dans les arsenaux.

Dr RENÉ MEYLAN.

Nos étudiants sur les planches. — Nous sommes en plein dans la série des représentations que donnent annuellement, au Théâtre, nos sociétés d'étudiants.

Lundi et mercredi derniers, c'était *Stella*. Elle nous a offert un spectacle charmant et qui a mis en évidence, dans *L'Avocat Patelin*, et surtout dans *Château historique*, des comédiens amateurs, dames et messieurs, d'un réel talent.

Lundi et mercredi prochains, 20 et 22 janvier, ce sera le tour de *Belles-Lettres*, dont le programme annonce, avec le prologue obligé, *Les Deux pierrots ou Le Souper blanc*, de Rostand, une première pour Lausanne, et *Il ne faut jurer de rien*, la comédie de Musset, avec une mise en scène conforme à celle de la Comédie-Française. « Le spectacle sera terminé avant minuit », ajoute le programme. Était-il besoin de ça pour assurer deux salles comblées ?

A QUATRE!

Avez-vous la digestion facile? — Oui. — Tant mieux pour vous. Ah ! vous ne savez pas tout le prix d'un tel privilège. Combien de malheureux, en revanche, que torture, après tous leurs repas, le mauvais plaisir d'un estomac qui semble prendre plaisir à se venger ainsi du travail indispensable qu'on lui inflige. En vain, pour surmonter ou atténuer leur martyre, ont-ils, à prix d'or, consulté tous les médecins, tâché de tous les régimes, goûté de tous les remèdes, essayé de toutes les stations balnéaires; le mal est toujours là, inexorable, qui les guette au sortir de table. Et il ne les quitte souvent qu'à l'heure où, exténués, ils voient, tremblants et pleins d'appréhension, approcher l'heure d'un nouveau repas.

Hurrah ! hurrah ! martyrs de l'estomac, réjouissez-vous ! L'heure de votre salut a sonné. Tous sont appelés et tous sont élus. C'est le salut pour grands et petits, pour pauvres et riches. Sitôt votre dîner ou votre souper achevé, avant que votre estomac commence ses cruelles vengeances, sans hésitation, mettez-vous à quatre pattes. Oui, à quatre pattes, comme votre chat, comme votre chien. Ce n'est pas très... esthétique. Qu'importe ! C'est pour votre bien. Puis, après tout, on s'y habituera.

Notre vénérable aïeul, le singe, n'y regarde pas de si près, lui. Il va à deux ou à quatre pattes, suivant son bon plaisir, et peut-être aussi pour faciliter sa digestion. Qui sait ? Pour une fois, où serait le mal de renverser l'ordre des choses : à nous de l'imiter.

Donc, à quatre, après souper ! Et, dans cette posture, promenez-vous quelque temps de long en large et de large en long dans votre appartement. Et s'il vous vient une visite, ne vous redressez pas ; votre bien avant tout ! Au visiteur de se mettre à quatre, lui aussi. Ça ne lui fera point de mal. La conversation peut très bien s'engager et se poursuivre, comme dans la position debout ; elle

n'en pâtrira pas, au contraire. De la liberté du ventre et de l'estomac dépend celle de l'esprit. De plus, quel excellent correctif pour les gens qui ont le triste penchant de prendre les choses de trop haut et de se « monter le col ».

On assure que dans nos hôtels et cliniques, des locaux spéciaux, à plafond bas, afin de parer à toute velléité de redressement, ont été aménagés pour cette nouvelle cure. Et l'on y causera, on y chantera, on s'y « pavanera », on y flirtera, comme dans les grands hall aux imposantes colonnades.

A quatre ! Les révoltes de l'estomac et la vanité sont vaincues.

Avarice.

— J'ai un revenu de six mille francs. Mais j'espére l'augmenter encore, car je n'en dépense pas le quart.

— Mais, monsieur, lui répondit son interlocuteur, vos biens sont si habilement administrés que vous devriez vraiment augmenter les gages de l'administrateur.

A l'école.

— Réponse d'un garçon de 14 ans à la question : « Qu'est-ce qu'un arrêté du Conseil d'Etat ? »

— C'est ceux qui ont été arrêtés par le Conseil d'Etat. — R. Mr.

Théâtre

Spectacles de la semaine : Dimanche 19 janvier, matinée : *L'Aiglon*, drame en 6 actes, en vers, de M. Ed. Rostand; soirée : *Le Bossu*, drame en 5 actes et 40 tableaux, d'Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Mardi 21 janvier, *Le Petit Café*, comédie en 3 actes, de M. Tristan Bernard.

Jeudi 23 janvier, *Le Détour*, comédie en 3 actes, de M. H. Bernstein.

Vendredi 24 janvier, *Le Petit Café*.

* * *

Kursaal. — Jusqu'à lundi 20 inclus, représentations redemandées de *Le Jour et la Nuit*, pour la rentrée de Mlle Jenny Le Conte. La charmante artiste est entièrement rétablie. On la reverra avec plaisir.

Mlle Delcour chante le rôle de Manuella qu'elle joue avec un brio, une verve incomparables. Sa voix fait merveille dans cette partition, et le travesti lui va à ravir.

Enfin, M. Montési, l'excellent baryton, prêté au rôle de Miguel le charme de sa jolie voix et de son talent.

« Le Jour et la Nuit » ne sera donné que quatre jours, et dimanche en matinée, à 2 1/2 h.



LE DÉJEUNER

PAR EXCELLENCE

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linge pour tressage. Adressez-vous à Walther Gygaz, fabricant à Bleienbach.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO